

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2025 A 20H00**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à la salle des Halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNIER Annick, BOSSARD Sandrine, GAGNEUX Colette, MORON Nathalie, CHOUTEAU Edwige, DE CARCARADEC Myriam, SOULARD Marie-Pierre, CHAILLOU Jacqueline, LAROCHE Sophie, POMMIER Anne, OLIVIER Valérie, CHALON Nathalie, BELOUARD Christine, CAILLAUD Laurence, AUGEREAU Axelle, CHAUDELET Amélie, Messieurs PATTEE Michel, DELPHIN Michel, CONCHON Jacques, DUTERTRE Alexandre, VALLET José, LIGONNIERE David, MICHEAUD Anatole, JAMERON Didier, GRELLET Jean-Pierre, BERNAUDEAU David, BILLY Stéphane, DILE Jean-Paul, CHEPTOU Bruno, BILLY Bruno, MAROLLEAU Fabrice.

Etaient excusés :

Mme HUET Christine donne pouvoir à Mme BELOUARD Christine, Mme ROBERT Sylvie donne pouvoir à Mme POMMIER Anne, M. MERLI Patrick donne pouvoir à Mme DE CARCARADEC Myriam, M. LEFORT Alain donne pouvoir à M. BERNAUDEAU David, M. MOINET Jonathan donne pouvoir à M. PATTEE Michel, M. LANGLOIS Emmanuel donne pouvoir à M. GRELLET Jean-Pierre, M. JAMME Thomas donne pouvoir à Mme CAILLAUD Laurence.

Absents excusés :

Mme GUICHOUX Françoise, M. BERNERY Michel, M. HERY Jean-Charles.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MORON Nathalie est désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2025

Nombre de membres du conseil municipal : 41

Quorum de l'assemblée : 21

Nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 38

Date d'affichage : 31 mars 2025

DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT DES FOUGERES – COMMUNE DELEGUEE DE CONCOURSON-SUR-LAYON

Délibération n°2025.03.33 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur DUTERTRE

La voie de desserte interne du lotissement des Fougères (commune déléguée de Concourson-sur-Layon) doit être nommée.





Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***De nommer la voie servant de desserte interne au Lotissement des Fougères, à partir de la rue des Petites Ouches, en section AC n°529, Impasse des Fougères.***
- ***La numérotation métrique sera établie par un nombre représentatif de la distance en mètres entre le début de l'impasse et l'entrée de l'immeuble.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel PATTÉE

